

*« La définition que je donne du risque majeur, c'est la **menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations**, menace dont la **gravité** est telle que la **société** se trouve **absolument dépassée** par l'immensité du désastre ».*

Haroun TAZIEFF

# Les Plans Particuliers de Mise en Sûreté (P.P.M.S.)

Les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient :

- d'origine technologique
- d'origine naturelle
- ou dus à des situations d'urgence particulières

L'objectif du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

# Les Plans Particuliers de Mise en Sûreté (P.P.M.S.)

Chaque établissement d'enseignement doit donc prendre en compte les risques prévisibles auxquels il est exposé.

Il détermine les mesures nécessaires pour assurer la mise en sûreté des élèves et des personnels en cas d'accident majeur.

Cette démarche inclut:

- l'analyse des risques
- l'identification des moyens de protection

**Cela aboutit à l'élaboration du PPMS**

# L'Ecole se protège face aux risques majeurs



**" EN SITUATION D'URGENCE , LE PREMIER ACTEUR DU SECOURS , C'EST VOUS ! "**

# Information des familles : les bons réflexes

- N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques
- Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement
- Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible
- Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités



# Historique et textes de référence

- Avant 2001 Plan SESAM : complexe et peu mis en œuvre
- Élément déclencheur du P.P.M.S. : AZF à Toulouse en 2001
- B.O. de 2002 : les premières instructions officielles mentionnant le P.P.M.S.
- Fin 2015 et 2016 : série de textes règlementaires
  - circulaires 2015-205 et 2015-206 du 25/11/2015
  - instruction du 22/12/2015
  - instruction du 29/07/2016
- **Instruction du 12/04/2017** (B.O. n°15 du 13/04/2017) relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires
  - elle se substitue aux trois circulaires précitées qui sont abrogées.
  - seule la circulaire n° 2015-205 du 25 novembre 2015 relative au Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS) reste en vigueur

# Risques technologiques

Les risques technologiques sont liés à l'action humaine et plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement.



# Transport de matières dangereuses



# Risques liés à un accident de transport de matières dangereuses

- On peut observer plusieurs types d'effets :
- une explosion
- un incendie
- une contamination de l'air (nuage toxique), de l'eau ou du sol

# Le gaz toxique se dirige vers l'école



**NUAGE**

**VENT**



# L'alerte = la mise à l'abri



Rendez-vous de préférence dans une pièce ou local en dur, identifiés et possédant si possible une arrivée d'eau.



**Mettez en oeuvre les actions  
nécessaires au confinement**

# Principe du confinement

**Respectez les consignes** de confinement :

- bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations...)
- arrêtez la ventilation et la climatisation
- évitez toute flamme ou étincelle

**Objectif : réduire le plus possible la quantité de gaz toxique qui entre dans la zone de mise à l'abri.**

# Se protéger = Se mettre à l'abri

- N'encombrez pas les réseaux téléphoniques, nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale



- Ecoutez la radio et ne sortez qu'en fin d'alerte ou signal sur ordre d'évacuation.

- Ne pas oublier d'aider les personnes en situation de handicap.



- Les personnes formées aux premiers secours (PSC1) pratiquent les gestes adaptés en cas de besoin



# L'accident Industriel

**effets thermiques**

**effets  
toxiques**



**effets mécaniques**



# Que faire en cas d'accident ?

Les mesures de sécurité et les procédures varient en fonction des matières dangereuses utilisées et de leurs quantités présentes sur le site.

# Accident Nucléaire





# ACCIDENT NUCLEAIRE

- regroupez tout le monde dans les locaux de mise à l'abri prévus dans votre plan particulier de mise en sûreté
- fermez portes et fenêtres et calfeutrez les entrées d'air
- coupez ventilation et chauffage

## **Attendez les consignes des autorités**

En fonction du type d'accident et de l'évolution possible, les autorités peuvent :

- demander la prise d'un comprimé d'iode stable
- ou / et décider d'une évacuation (rejoindre dans le calme le point de rassemblement fixé)

# Rupture de Barrage



Les **causes** de rupture peuvent être **diverses** :

**techniques**

**humaines**

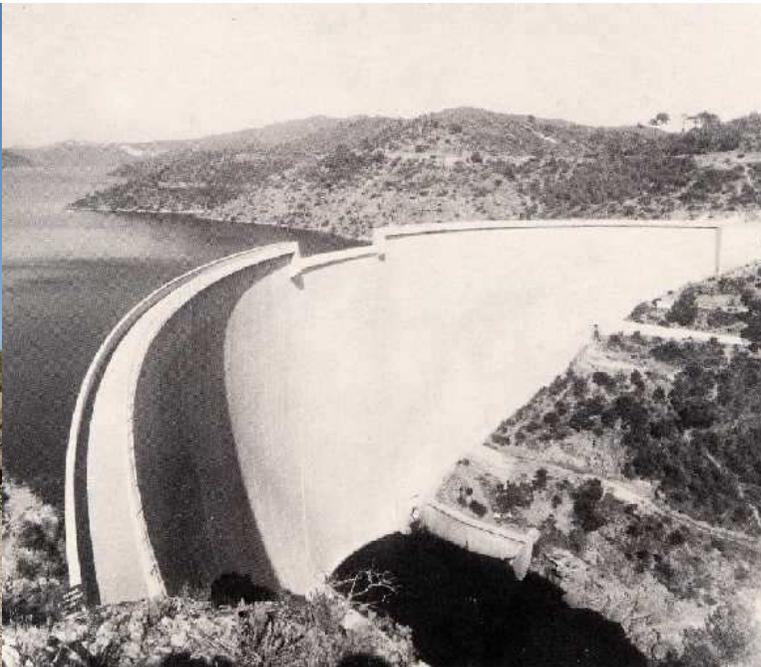
**naturelles**



## RUPTURE DE BARRAGE

- ◆ **L'alerte** est donnée par un signal spécifique de type « corne de brume »
  - rejoignez le plus rapidement possible les points de regroupement sur les hauteurs situées à proximité et prévues avec les autorités dans votre plan particulier de mise en sûreté ; respectez les itinéraires également prévus dans votre plan
  - à défaut, réfugiez-vous dans les étages supérieurs d'un bâtiment élevé et solide.
  
- ◆ **Si les délais sont suffisants**  
Évacuation possible effectuée par les autorités

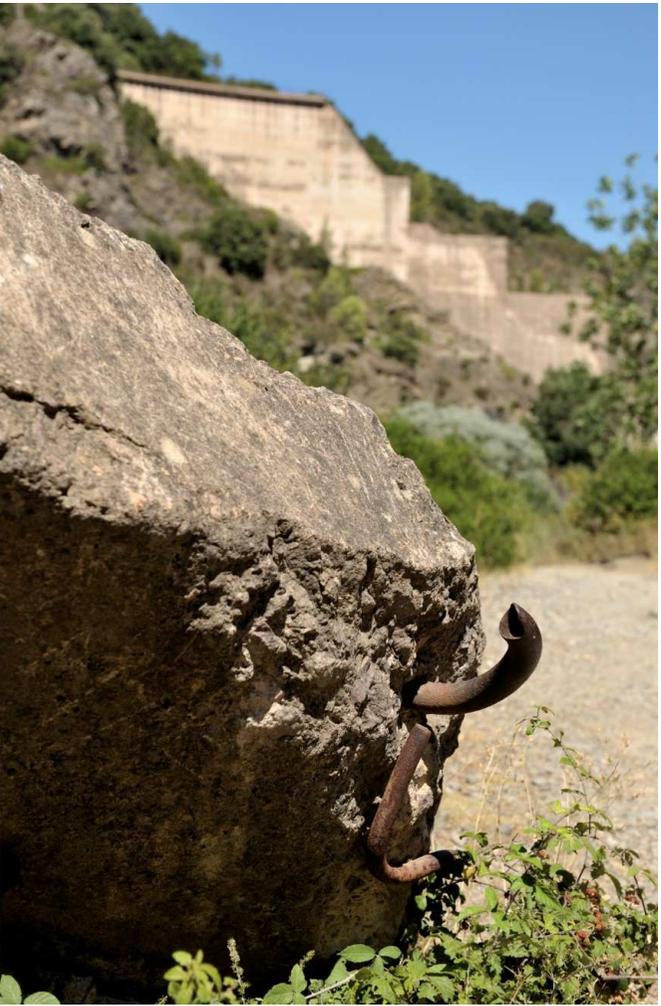




A 21h13, le 2 décembre 1959; **rupture du barrage de Malpasset** :

- 49 millions de mètres cubes d'eau
- vingt et une minutes
- une vague de 50 mètres de hauteur
- **423 morts**







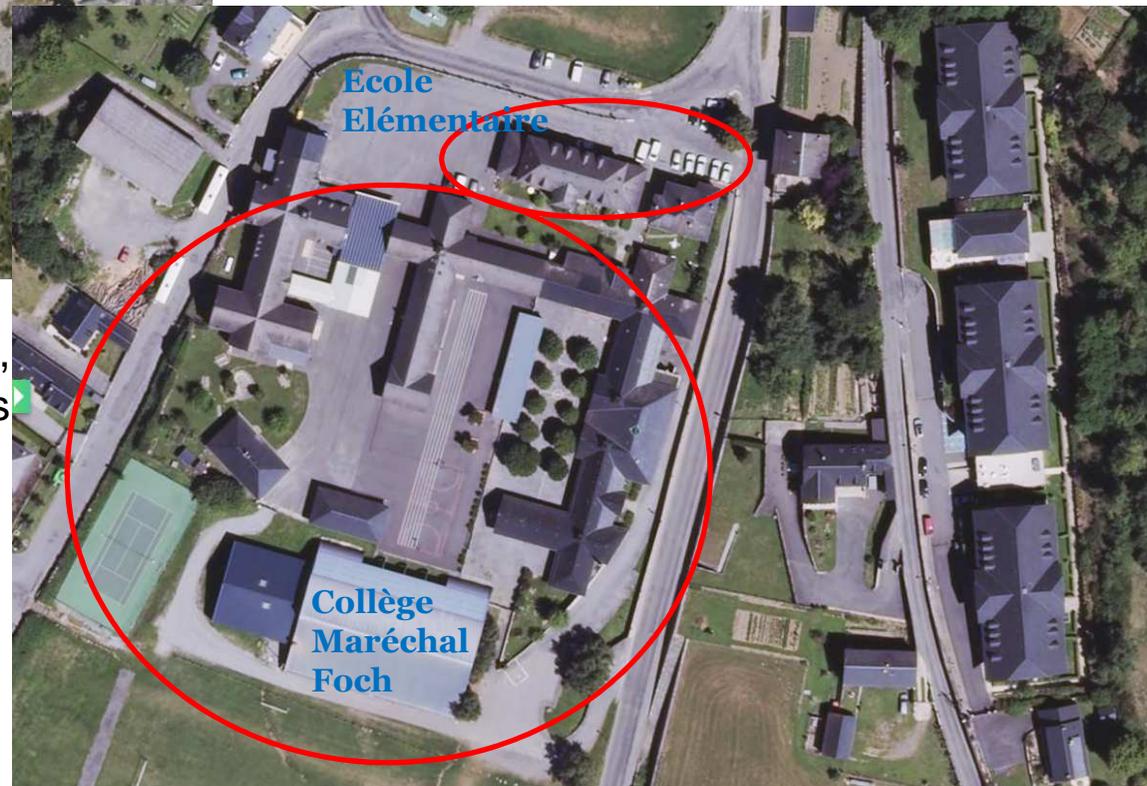
Barrage de Cap de Long

## «Adapter son PPMS dans l'espace pyrénéen»

**Jeudi 7 juin 2018**  
**Collège Maréchal Foch d'Arreau (65)**

Dans le cadre du PAF, le Rectorat, la DARM, la DAFPEN, les DSDEN de l'Ariège, de la Haute-Garonne et des Hautes Pyrénées ont proposé un stage intitulé :

« Adapter son PPMS »



# RISQUES NATURELS

La notion de risque naturel recouvre l'ensemble des menaces que certains phénomènes et aléas naturels font peser sur des populations, des ouvrages et des équipements.

La prévention des risques naturels consiste à s'adapter à ces phénomènes pour réduire, autant que possible leurs conséquences prévisibles et les dommages potentiels.

# Vigilance météorologique



## Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

**Diffusion** : le lundi 11 juin 2018 à 16h00

**Validité** : jusqu'au mardi 12 juin 2018 à 16h00

**Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

**Soyez très vigilant**, des phénomènes dangereux sont prévus ...

**Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...

**Pas de vigilance particulière.**



Vent violent



Neige-verglas



Pluie-inondation



Inondation



Orages



Vagues-submersion



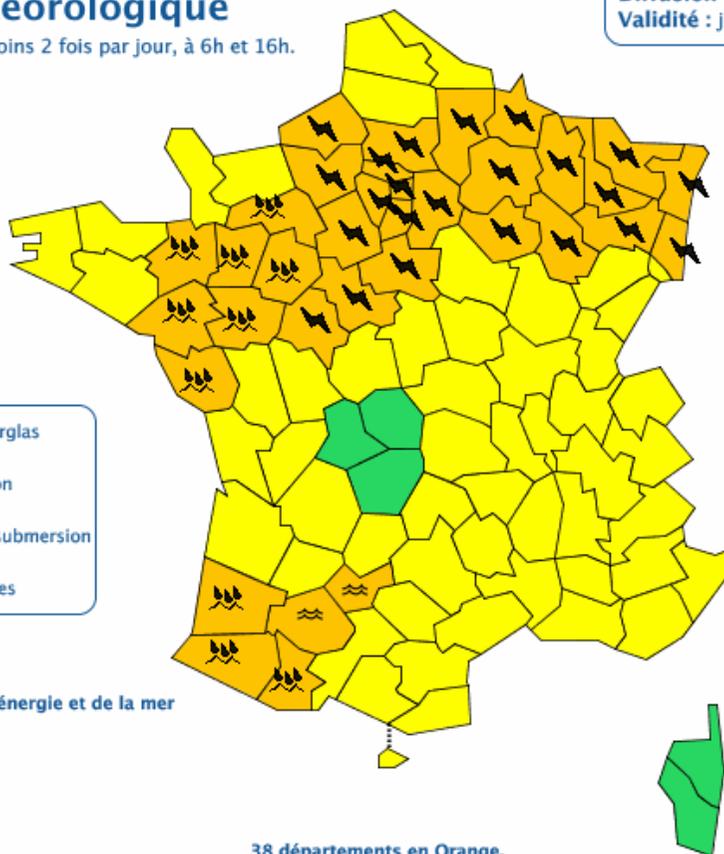
Canicule



Avalanches



Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigicrues du **Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer**



38 départements en Orange.

Consultez le [bulletin national](#)

Fortes pluies orageuses fréquentes du Grand-Est au Bassin parisien et aux Pays de Loire. Mardi, fortes pluies près des Pyrénées. Crues marquées sur la Gimone et l'Arrats et à venir sur les amonts de la Vilaine et de la Risle.

Cliquez sur la carte pour lire les [bulletins régionaux](#)

**Conseils des pouvoirs publics :**

Orages/Orange – Soyez prudents, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisir. – Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. – A l'approche d'un orage, abritez-vous hors des zones boisées. Précipitations/Orange – Renseignez vous avant d'entreprendre déplacement ou activité extérieure. – Evitez les abords des cours d'eau. – Renseignez-vous sur les conditions de circulation. Crues/Orange – Respectez les déviations mises en place. – Ne vous engagez en aucun cas sur une voie immergée. – Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens et surveillez la montée des eaux.

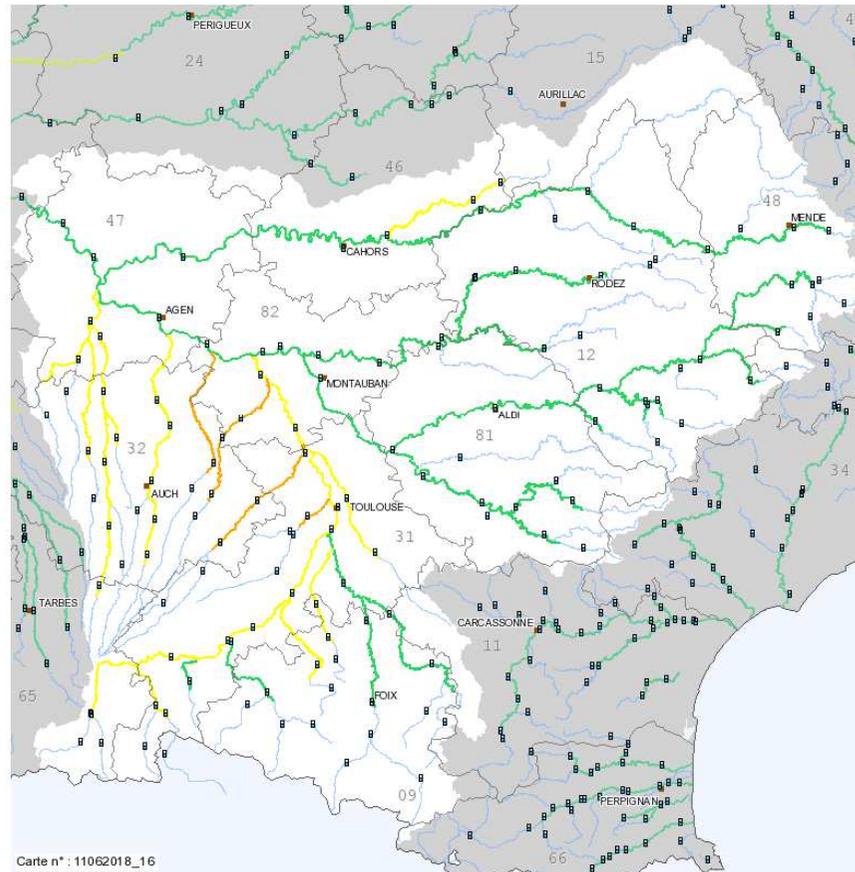
## Territoire Garonne-Tarn-Lot

Accéder au bulletin d'information local\*

\*Production de l'information : 11.06.2018 à 14h49 H.L.

Situation par tronçon de vigilance crues :

Voir sur la carte	Nom		Vigilance	RSS
	Ariège - Hers vif	+	Vert	
	Ger - Salat	+	Vert	
	Arize - Lèze	+	Jaune ①	
	Hers Mort	+	Jaune ①	
	Garonne amont - Nestes	+	Jaune ①	
	Garonne toulousaine	+	Jaune ①	
	Garonne agenaise	+	Vert	
	Garonne Marmandaise	+	Vert	
	Arrats - Gimone - Save - Touch	+	Orange ①	
	Baise - Gélise - Gers	+	Jaune ①	
	Agout - Thoré	+	Vert	
	Haut Tarn	+	Vert	
	Dourdou - Sorgue - Rance	+	Vert	
	Tarn moyen	+	Vert	



# Bulletin Pyrénées – Haute-Garonne



**INFORMATION NEIGE ET AVALANCHE**

**MASSIF LUCHONNAIS**

(Valable en dehors des pistes balisées et ouvertes)

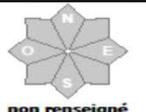


**CONDITIONS NEIGE ET AVALANCHES JUSQU'AU JEUDI 14 JUIN 2018 AU SOIR**

Information neige et avalanche rédigée à partir d'informations réduites



risque non chiffré



non renseigné

Quelques départs spontanés et/ou provoqués de neige lourde.

Le manteau neigeux est toujours dense et bien stabilisé avec de la neige récente qui tombe régulièrement près des hauts sommets et se transforme rapidement.

Mardi, le temps se dégrade à nouveau avec une amorce de refroidissement qui se poursuit mercredi. Une couche de neige fraîche est attendue au dessus de 2700 m puis 2400 m mercredi.

Des coulées de neige récente sont donc attendues ces prochains jours dans les pentes assez raides de haute montagne. Prendre en compte qu'un skieur coupant une pente raide de neige récente pourra faciliter un déclenchement. Prudence également aux abords des petites corniches encore place et des ponts de neige fragilisés par l'humidification en cours. Quelques névés persistants peuvent également gêner la progression des randonneurs évoluant à des altitudes assez modestes.

Ce bulletin est le dernier de la saison. Rendez vous en novembre prochain.

**CONDITIONS METEO JUSQU'AU MARDI 12 JUIN 2018 AU SOIR**

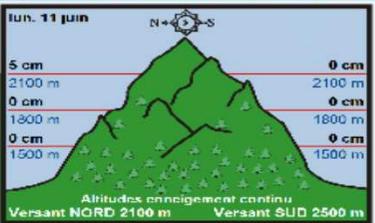
**NEIGE FRAICHE à 1800 m (cm)**

Date	Pluie (cm)	Neige (cm)
Jeu. 7	10	0
ven. 8	10	0
sam. 9	10	0
dim. 10	10	0
lun. 11	10	0
mar. 12	10	0

**APERCU METEO**

	nuit	mardi 12 juin matin	après-midi
pluie-neige			
iso 0°C	3100 m	2900 m	2600 m
vent 2000 m	nul	↑ 10 km/h	↓ 10 km/h
vent 3000 m	↙ 20 km/h	→ 20 km/h	↘ 40 km/h

**EPAISSEUR DE NEIGE HORS-PISTE**



Jun. 11 juin

Altitude	Épaisseur de neige (cm)
5 cm	0 cm
2100 m	2100 m
0 cm	0 cm
1800 m	1800 m
0 cm	0 cm
1500 m	1500 m

Altitudes enneigement continu  
Versant NORD 2100 m Versant SUD 2500 m

BULLETIN NEIGE ET AVALANCHES

**08 92 68 10 20** Service 0,35€/min + prix appel

Bulletin rédigé par Météo-France avec la contribution des observateurs du réseau nivo-météorologique. Partenariat : ANMSM (Maîtres de Stations de Montagne), DSF (Domaines Skiables de France), ADSP (Directeurs de Pistes et de la Sécurité des Stations de Sports d'Hiver) et autres acteurs de la montagne.

CENTRE METEOROLOGIQUE DE LA HAUTE-GARONNE  
Chemin de Bordessas - Zone aéroportuaire - 31700 BLACNAC  
Courriel : toulouse-blagnac@meteo.fr / Tel : 05 61 16 42 10 / Fax : 05 61 16 42 15

Elaboré le  
11-06-2018 à 18h leg.



http://www.meteofrance.com

# Avalanche



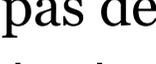
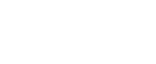
Chaque année, 110 personnes en moyenne sont emportées par les avalanches (31 décès et 26 blessés)

# AVALANCHE

**INFORMATION SUR LE RISQUE D'AVALANCHE**  
*Information about the avalanche risk*

AUJOURD'HUI : **5 TRÈS FORT**  
*Very high*

**HORS PISTE, IL FAUT SAVOIR RENONCER**  
*Off piste, know when it is safer not to take the risk*

ÉCHELLE EUROPÉENNE DE RISQUE <i>European risk scale</i>	STABILITÉ DU MONTAÑA NEIGEUX <i>Snowpack stability</i>	SIGNIFICATION DU DRAPEAU <i>Flag meaning</i>
<b>1 FAIBLE</b> <i>Low</i>	LE NEIGE NE PRESENTE AUCUN DANGER EN LAISSANT SES PIEDS. <i>The snowpack is generally well consolidated and stable.</i>	
<b>2 LIMITÉ</b> <i>Moderate</i>	DANS CERTAINS POINTS SUFFISAMMENT SOLIDES, LE NEIGE NE PRESENTE PAS UN DANGER IMMÉDIAT, MAIS LE RISQUE EST MODÉRÉ. <i>The snowpack is consolidated and stable, but there are still some weak points, moderate avalanche risk.</i>	
<b>3 MARQUÉ</b> <i>Considerable</i>	DANS DE NOMBREUX POINTS, LE NEIGE NE PRESENTE PAS UN DANGER IMMÉDIAT, MAIS LE RISQUE EST MARQUÉ. <i>The snowpack is consolidated and stable, but there are many weak points, considerable avalanche risk.</i>	
<b>4 FORT</b> <i>High</i>	LE NEIGE NE PRESENTE PAS UN DANGER IMMÉDIAT, MAIS LE RISQUE EST FORT. <i>The snowpack is generally stable, but there are many weak points, high avalanche risk.</i>	
<b>5 TRÈS FORT</b> <i>Very high</i>	L'ENNEIGE DE MONTAÑA NEIGEUX EST DÉSTABILISÉ. <i>The snowpack is generally very weak and unstable, very high avalanche risk.</i>	

\* LES SIGNIFICATIONS DES DRAPEAUX SONT DÉFINIES PAR LE CODE INTERNATIONAL DES SIGNAUX DE SECOURS ET DE SAUVEGARDE. \* THE MEANINGS OF THE FLAGS ARE DEFINED BY THE INTERNATIONAL CODE OF SIGNALS AND SAFETY.

## ◆ Avant :

- signalez votre itinéraire précis auprès des professionnels de la montagne ou à l'entourage proche
- ne sortez jamais seul en ski de randonnée
- ne sortez pas des pistes de ski autorisées, balisées et ouvertes
- respectez toutes les signalisations (panneaux et balises) et ne stationnez pas dans les « couloirs d'avalanche ».

## ◆ Au déclenchement :

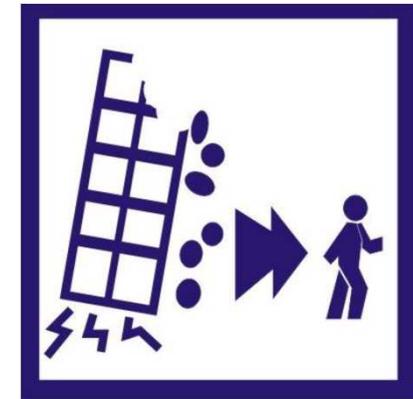
- fuyez latéralement, si vous êtes à ski pour sortir du couloir d'avalanche

## ◆ Pendant :

- faites de grands mouvements de natation pour rester en surface
- essayez de former une poche d'air
- ne criez pas afin d'économiser vos forces

# Séisme





## SEISME

- ◆ **Pendant les secousses, restez où vous êtes :**
  - **à l'intérieur** : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres ;
  - **à l'extérieur** : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer, éloignez-vous des bâtiments.
- ◆ **Après les secousses :**
  - coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité ;
  - ne prenez pas les ascenseurs ;
  - évacuez vers les zones extérieures prévues dans votre plan de mise en sûreté ;
  - n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

# Tempête





# TEMPETE

- **Si les délais sont suffisants :**

- évacuation préventive possible

- **Si les délais sont insuffisants :**

- rejoignez des bâtiments en dur
- éloignez-vous des façades sous le vent et des vitres
- fermez portes et volets
- surveillez ou renforcez, si possible, la solidité des éléments de construction
- renforcez la solidité des baies vitrées en utilisant du ruban adhésif
- enlevez et rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises,...)
- limitez les déplacements

# Mouvement de terrain





# GLISSEMENT DE TERRAIN



- ◆ **Si les délais sont suffisants :**
  - évacuation possible effectuée par les autorités.
- ◆ **Pendant :**
  - *à l'intérieur*, abritez-vous sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres ;
  - *à l'extérieur*, essayez d'entrer dans le bâtiment en dur le plus proche, sinon fuyez latéralement.
- ◆ **Après :**
  - évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ;
  - éloignez-vous de la zone dangereuse ;
  - rejoignez le lieu de regroupement prévu dans votre plan particulier de mise en sûreté ;
  - n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

# Inondation





# INONDATION

- ◆ **Si les délais sont suffisants :**
  - évacuation préventive possible effectuée par les autorités
- ◆ **Si les délais sont insuffisants :**
  - rejoignez les zones prévues en hauteur (étages, collines, points hauts...)
  - n'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée
- ◆ **Dans tous les cas :**
  - coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité
  - ne prenez pas l'ascenseur
  - fermez portes, fenêtres, aérations...
  - mettez en hauteur le matériel fragile

# La dimension éducative : sensibiliser les élèves à la prévention des risques

Les écoles et les établissements du second degré, publics et privés sous contrat, assurent, conformément à [l'article D. 312-40 du code de l'éducation](#), « une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours, une formation aux premiers secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité »



# Eruption volcanique



Guadeloupe : Soufrière

Martinique : Montagne Pelée (08 mai 1902 ; 29 000 morts)

La Réunion : Piton de la Fournaise



## ÉRUPTION VOLCANIQUE

- En cas d'émission de cendres ou de gaz, protégez-vous le nez et la bouche à travers un linge, humide de préférence.
- N'évacuez que sur l'ordre des autorités.

# Cyclone





## CYCLONE

### ◆ Avant :

- fermez et attachez les volets ;
- renforcez-les, si nécessaire, en clouant des planches ;
- consolidez les vitres avec une planche de contreplaqué fixée à l'extérieur ou à défaut en collant du ruban adhésif en étoile.

### ◆ Pendant :

- abritez-vous dans un bâtiment solide ;
- ne sortez pas ;
- tenez-vous loin des vitres ;
- attendez la fin de l'alerte avant de sortir.

# Feu de forêt





## FEU DE FORET

- Prévenez les services de secours.
- Ne vous approchez pas de la zone d'incendie, ni à pied, ni en voiture.
- Éloignez-vous dans la direction opposée à la propagation de l'incendie, vers une zone externe prévue dans votre plan particulier de mise en sûreté.

### **Si le feu menace les bâtiments :**

- ouvrez les portails, libérez les accès aux bâtiments ;
- confinez-vous : fermez volets et fenêtres et bouchez soigneusement les fentes des fenêtres et bouches d'aération ;
- évitez de provoquer des courants d'air.





## Vigilance attentats : les bons réflexes

Guide à destination  
des chefs d'établissement,  
des inspecteurs de l'éducation  
nationale et des directeurs d'école



Secrétariat général  
de la défense  
et de la sécurité nationale

La posture Vigipirate « *Eté – Rentrée 2018* » est active, sauf événement particulier, du 14 juin au 20 octobre 2018. L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « *sécurité renforcée – risque attentat* ». Cette posture actualise les mesures de vigilance, de prévention et de protection au regard de l'évolution de la menace terroriste et de la période couverte.

# Niveau Vigipirate

## "sécurité renforcée - risque attentat " s'applique sur l'ensemble du territoire

Les principales mesures associées sont ici mises en exergue :

- Pas d'attroupements devant les établissements
- Vérification visuelle des sacs
- Affichage des consignes de sécurité
- Préconisation de la réalisation d'au moins un exercice « PPMS attentat intrusion » » à effectuer avant les vacances de la Toussaint

# Les outils

Des guides de bonnes pratiques, à destination de la communauté éducative, présentent les comportements individuels et collectifs à adopter en cas d'attaque.

Une bonne organisation préalable des écoles, collèges et lycées, de même qu'une réaction adaptée de l'ensemble du personnel, peuvent permettre de mieux se protéger et de sauver des vies.

# P.P.M.S. attentat-intrusion

## BO n°15 du 13 avril 2017 Annexe 1 à 4

-Le PPMS attentat-intrusion est un « plan »

-Il est destiné à la fois à l'école ou à l'établissement scolaire et aux forces de sécurité qui devraient intervenir en cas d'attentat ou d'intrusion malveillante

-Le PPMS est donc le résultat d'une réflexion collective

# Les objectifs de ce document

- Pour les forces de l'ordre qui ont ce PPMS à leur disposition, le document doit permettre d'appréhender les caractéristiques de l'établissement scolaire
- Le PPMS doit être accompagné des plans de l'école ou de l'établissement
- Chaque membre de la communauté éducative sait précisément ce qu'il doit faire en situation de crise.
- Le directeur d'école ou le chef d'établissement transmet le PPMS attentat-intrusion à l'IA-Dasen de son département
- L'IA-Dasen se charge de les adresser à la préfecture ou aux forces de l'ordre.

# ATTENTAT OU INTRUSION EXTERIEURE

**Condition 1** • Être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger.  
**Condition 2** • Être certain de pouvoir vous échapper sans risque avec les élèves.



**Situation 1** : les élèves sont dans des classes prévues pour le confinement

• Rester dans la classe.

• Verrouiller la porte.

**Situation 2** : les élèves doivent quitter leur classe ou sont à l'extérieur

• Rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs.



**Dans tous les cas :**

• Se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant

• Éteindre les lumières

• S'éloigner des murs, portes et fenêtres

• S'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides

• Faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur)

• Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer

• Attendre l'intervention des forces de l'ordre

## ◆ Au déclenchement des faits ou d'une alerte

- Analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer la conduite à tenir : **évacuation ou confinement** ;
- se mettre si possible en contact avec les personnes ressources de l'établissement ;
- appeler dans la mesure du possible les services de police ou de gendarmerie : décliner sa qualité, décrire la situation le plus précisément possible (nombre d'individus, localisation, type d'armes) ;
- rester calme pour ne pas communiquer son stress.

## ◆ Choix n°1 : l'évacuation

- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- demander un silence absolu ;
- suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention ;
- signaler la localisation des victimes éventuelles ; • signaler l'emplacement du point de rassemblement.

## ◆ Choix n°2 : le confinement

- Identifier le(s) local (-aux) le(s) plus sûr(s) à proximité immédiate ;
- verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte (tables, chaises, bureau...) ;
- faire s'éloigner les élèves et personnels des portes, murs et fenêtres ;
- leur demander de s'allonger ;
- éteindre les lumières ;
- demander un silence absolu ;
- faire mettre en silencieux les téléphones portables ;
- une fois les personnes confinées, maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie pour signaler la localisation exacte, le nombre de blessés et le nombre de réfugiés ;
- rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer ;
- attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer.

# La dimension éducative : sensibiliser les élèves à la prévention des risques

Les actions du PPMS mises en œuvre (mises à jour, exercices...) constituent un contexte éducatif favorable pour l'organisation d'activités pédagogiques contribuant à la formation du futur citoyen.

# DISPOSITIF D'INFORMATION DE LA POPULATION EN CAS D'ÉVÉNEMENT GRAVE

Le compte  
**@Beauvau\_alerte**  
sera alimenté en cas  
d'évènement grave

SUR  
TWITTER



UNS POUR #MIEUXVOUSPRÉVENIR EN CAS DE MENACE

# SE FORMER AUX PREMIERS SECOURS



« La culture de préparation aux risques sera vraiment en marche lorsque, pour la fête des Pères, les enfants leur offriront un kit d'évacuation d'urgence constitué de tout le nécessaire pour survivre 72 heures »

General Honore, chef de la « task force » Katrina

